

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-EM-360 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
ET UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-EM-360 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$* est de 9 677;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 979 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-EM-360 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 juin 2023, à 19 h 01.

(S) ANNY DESPRÉS
Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, France Paquette, adjointe juridique de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 27 juin 2023

(S) FRANCE PAQUETTE

FRANCE PAQUETTE
Adjointe juridique

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,

Ce 27 juin 2023

(S) ANNY DESPRÉS

Anny Després
Greffière adjointe